

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DASES 133G** Subventions (122.000 euros) et conventions avec cinq associations pour le fonctionnement de leurs actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture. Avenant avec Mouvement ATD Quart Monde.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L263-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Paris et l'Etat pour la période 2015-2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental propose l'attribution de subventions au titre de l'année 2016 à six associations pour le fonctionnement de leurs actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture, pour un montant total de 122.000 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association Ateliers, Expérience, Redynamisation et Insertion (96801) ayant son siège social 57/59, rue Etienne Marcel à Montreuil (Seine-Saint-Denis) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation de personnes très

désocialisées, souffrant de problèmes d'addiction et de santé, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 45.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_06608).

Article 2 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association Emmaüs Solidarité (24921), 32 rue des Bourdonnais (1er), pour une action d'aide à l'insertion et de remobilisation par la culture, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 9.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_06279).

Article 3 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association Ateliers du Chaudron (11108), située 31 passage de Ménilmontant (11e), pour une action d'aide à l'insertion et de remobilisation par la culture dans un site de la politique de la ville, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 5.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_03216).

Article 4 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association ARBOR (19593), 126 rue Mouffetard (5e), pour son action de remobilisation par la médiation artistique intitulée « Trouver un chemin » dans un site de la politique de la ville, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 9.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_03709).

Article 5 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, avec l'association Fort de café (19612), située 18 rue Chevreau (20<sup>e</sup>), pour une action d'aide à l'insertion et de remobilisation par la culture intitulée « Tout à Créer » dans un site de la politique de la ville, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 4.000 euros, au titre de l'année 2016 (2016\_03809).

Article 6 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs, avec l'association avec l'association Mouvement ATD Quart Monde, située 63 rue Beaumarchais (91 300 Montreuil), pour une action de mobilisation par la culture, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 50.000 euros au titre de l'année 2016 (2016\_06438).

Article 7: Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits départementaux d'insertion au chapitre 017, fonction 561, nature 6574, ligne DF 34018 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016 et suivants sous réserve de la décision de financement, à hauteur de 122.000 euros.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**